

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD,

M. GUYON, J. MOREL, E. PROST ROMAND, X. CHAUVIN, A. JACQUET, M. DURAFFOURG, C. GENIN

Excusé : D. DODANE

Absents : O. COURROUVILLE et J. PARET

Secrétaire de séance : Monique DURAFFOURG

Convocation du 06 février 2020

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil à l'unanimité et nomme Monique DURAFFOURG comme secrétaire de séance.

1) Bail terrain téléski (anciennement Dreux)

M. le maire explique que le terrain agricole du téléski de Dreux est entretenu par le GAEC du Chalet (Yves et Jérôme MOREL) sans qu'un bail n'ait été régularisé jusqu'ici ; une convention pluriannuelle d'exploitation agricole doit donc être établie en conséquence, laquelle porte sur les parcelles cadastrées section AH 23, 24, 25 et 116 pour un total 04 hectares 91 ares et 10 centiares.

Ce bail est consenti pour un usage exclusivement agricole .

La convention est signée à effet du 1er mai 2020 pour 5 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans, moyennant un loyer annuel de 300 €, payable annuellement à terme échu le 31 octobre de chaque année.

Le loyer est révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice départemental des fermages.

(Jérôme Morel n'a pas participé pas au vote).

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à signer la délibération, la convention et tout document afférent à cette affaire.

2) Bail CEVEO (renouvellement)

M. le maire explique que le bail du centre de vacances Cévéo doit être renouvelé à compter rétroactivement du 1^{er} novembre 2018 pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 31 octobre 2027 dans les mêmes conditions que le bail précédent et moyennant un loyer de 43 180.80 TTC par an payable par semestre.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

3) Lotissement JOBEZ

Suie à la demande du lotisseur M. Jean JOBEZ , et conformément à la convention passée entre lui et la Commune, M.JOBEZ sollicite l'intégration de la voirie du lotissement Jobez cadastrée section AI parcelles numéros 563 et 578. dans le domaine public communal.

La visite sur site est intervenue

Il est proposé au conseil municipal :

1) D'accepter le transfert amiable de la voirie, des espaces verts et des équipements communs à la commune de Bellefontaine et de classer celle-ci dans le domaine public communal.

2) D'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique chez le notaire

abstention : 2, contre : 0 ; pour :10 .

(Eric Prost-Romand n'a pas participé pas au vote).

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire, dont la convention.

Comptes rendus et questions diverses

- 1) Mme Cuvillier a quitté l'appartement qu'elle occupait au-dessus du centre de secours début janvier ; il faudra prévoir de gros travaux de réhabilitation sur le prochain budget. La commission travaux va débattre du financement dédié à ce projet(de l'ordre de 30 000 €.)
- 2) Le maire prévoit d'organiser un repas de fin de mandat le 13 mars à Cévéo. La date du 27 mars était également proposée, mais elle est trop tardive.
- 3) Le tableau d'organisation de tenue du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22.03.2020 sera envoyé par mail à chaque élu (créneau de 2 heures.)
- 4) Monique DURAFFOURG remercie la commune au nom de la chorale l'Echo du Risoux pour la subvention et le prêt de la salle des fêtes pour les répétitions et les concerts.

- 5) ASA de la Chaux Mourant : Jacques FOURNIER explique que le projet sera modifié dans son périmètre et sur le tracé du chemin de desserte , certains propriétaires s'opposant au projet.

- 6) Concernant l'ASA des Enteroches : tous les travaux ne sont pas encore terminés, il reste un peu de trésorerie en attente de subventions qui doivent être versées sous 2 ans.

- 7) Fabienne JOBARD indique que le dossier de subvention DETR concernant l'aire de jeux a été établi avant le 31/12/2019, (non sans mal) pour obtenir toutes les pièces. Le dossier sera instruit courant avril, voire mai, en raison de l'obligation de réserve afférent aux élections municipales.

- 8) Gérard GERBOD explique que l'eau potable est contrôlée par un laboratoire agréé : la dernière analyse d'eau est conforme aux normes en vigueur et est disponible sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie. Elle est régulièrement mise à jour.

- 9) La montée en débit internet sera en fonction aux alentours du 20 mars 2020 pour l'armoire (nœud de répartition optique) de l'école et du 20 avril pour l'armoire en bordure de l'usine SIGNAUX GIROD

- 10) Olivier PERRAD expose que l'élection du nouveau bureau exécutif du SMDT a eu lieu. Sébastien Benoit-Guyod, conseiller municipal aux Rousses a été élu président. 1er vice-président : Gilbert Blondeau, 2ème vice-président : Maryvonne Cretin-Maitenaz et 3^{ème} vice-président Cyril Brero

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 27 février 2020